



## **Rapport moral et d'activité 2006**

Dans ce rapport, nous aborderons successivement l'activité du CADEB, ses actions pour l'environnement, ses liens avec les autres collectifs.

### **1. Le CADEB, un collectif actif**

#### **Les membres du CADEB**

Au cours de l'année 2006, deux associations carillonnées (Bien vivre à Carrières et l'ADECHC) n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion. De plus l'association Qualité de vie de Laborde à Montesson a cessé sa participation à compter de septembre. Nous restons en bons termes avec ces associations.

En 2006, deux associations sartrouilloises ont exprimé leur souhait de rejoindre le CADEB.

Il s'agit du Comité des Richebourgs, association très ancienne et très active, dans un quartier concerné par deux dossiers importants : la voie nouvelle départementale (« déviation de la RD 121) et la liaison ferrée tangentielle Nord.

L'autre association candidate est celle du quartier de la Vaudoire Debussy, en centre ville. Créée en 2006, dans un quartier qui n'en avait jamais eu jusqu'à présent, cette jeune association a exprimé d'emblée son intention d'adhérer au CADEB. C'est tout à son honneur.

Rappelons que pour devenir membre du CADEB, il faut adhérer à sa « charte » (document du 25 novembre 2002) et être agréé par le Conseil d'administration.

La liste des adhérents au CADEB est jointe au présent rapport (annexe 1)

#### **Les conseils et le bureau**

Conformément aux statuts, le Conseil de notre Collectif a été élu pour un an par l'Assemblée Générale du 21 Mars 2006. Il est composé à ce jour de 10 membres (un par association adhérente au jour de l'assemblée) et un représentant des adhérents directs. Le Conseil s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2006. Des réunions de Bureau ont eu lieu également pour préparer les conseils et en établir les comptes-rendus.

#### **Les chargés de mission**

Afin de mieux gérer les dossiers toujours plus nombreux et divers, le conseil a désigné parmi ses membres, administrateurs ou non, des Chargés de Mission qui ont pour tâche à titre permanent, dans les domaines qui leur seront confiés :

- D'exercer une veille associative, de réunir de la documentation, de rechercher des contacts.
- D'informer régulièrement le CADEB et de proposer des positions et actions.

La liste des chargés de mission désignés en 2006 figure en annexe 2.

## **La Lettre du CADEB**

Le CADEB avait décidé, lors de son Conseil du 22 novembre 2004, de réaliser un journal qui serait l'outil d'expression du Collectif et des associations membres. Quatre numéros sont sortis en 2005, de 6 à 8 pages chacun. Quatre autres numéros ont été réalisés en 2006, avec plus de pages, ce qui a permis d'aborder des sujets plus variés, de réaliser des dossiers (le livre blanc de la Boucle, la tangentielle), de donner une place plus importante aux illustrations. La Lettre a été diffusée principalement par courriel, auprès de tous les contacts du CADEB, élus, militants associatifs, sympathisants, soit plus de trois cent personnes. Cette forme de diffusion a le mérite d'être très économique. Il est prévu de continuer la parution de la Lettre en 2007, en maintenant un rythme trimestriel.

## **Le site Internet du CADEB**

La création du site résulte d'une opportunité qui s'est présentée en 2005: un jeune ovoillois, sensible à l'environnement, a proposé de mettre ses compétences informatiques au service du CADEB. L'objectif du site est de mettre en ligne les informations essentielles sur le CADEB et de faire connaître les actions que mène notre collectif, tout au long de l'année, sans attendre la parution d'une Lettre. Le site est opérationnel depuis fin octobre 2005 : il a été visité par 951 internautes en 2005 et 4509 en 2006. Il est prévu de le rendre plus inter-actif en 2007.

## **La fête de l'environnement à Carrières et les salons des associations**

La municipalité de Carrières-sur-Seine, qui a en charge l'environnement au sein de la communauté de communes, a organisé le 17 septembre 2006 la 1ère Journée de l'Environnement de la Boucle de Seine.

Cette manifestation conviviale et familiale réunissait des associations locales, des organismes officiels environnementaux, des entreprises et des institutions publiques. Le CADEB, Seine Vivante et Réseau Vélo 78 y ont participé.

Cette première Journée de l'Environnement de la Boucle de Seine a montré l'engouement et la curiosité des visiteurs pour leur environnement. C'est une première étape vers d'autres actions de sensibilisation, auxquelles les associations sont prêtes à s'associer.

Le CADEB a été présent dans plusieurs salons des associations organisés par les différentes communes de la Boucle, Sartrouville notamment.

## **Les relations avec les pouvoirs publics et les élus**

Au cours de l'année 2006, le CADEB a été en contact régulier avec les services de l'Etat (préfet, sous-préfet), la Région Ile de France, le Département, la Communauté de Communes de la Boucle (CCBS), les fonctionnaires et élus communaux.

Signalons en particulier les bonnes relations qui se sont instaurées avec la CCBS, sur l'initiative de son Président, M. Alain-Marie Foy, maire du Vésinet. Deux réunions ont eu lieu en 2006, l'une avec l'ensemble des associations membres du CADEB, l'autre en formation plus restreinte. En plus du Président de la CCBS, plusieurs élus y ont participé régulièrement, notamment Mme Françoise Brondani, maire de Carrières sur Seine, en charge de l'environnement, M. Jean-François Bel, maire de Montesson, conseiller général, en charge de l'aménagement du territoire, M. Christian Murez, maire de Chatou, en charge du logement.

Signalons aussi les bonnes relations avec l'ensemble des communes de la Boucle, avec une mention particulière pour Sartrouville, commune où le CADEB a son siège. A l'occasion des diverses enquêtes publiques, le service « urbanisme » a été particulièrement sollicité. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le service environnement et propreté, ainsi qu'avec la voirie, notamment pour les aménagements cyclables. Merci aux élus et responsables de services concernés.

## **2. Le CADEB, actif pour l'environnement**

La plupart des actions pour l'environnement sont menées par les associations locales, à leur initiative et sous leur propre responsabilité, dans le respect de la « Charte du CADEB ».

Le CADEB intervient en soutien ou pour des actions qui dépassent l'échelon local. C'est dans ce cadre que le CADEB a notamment suivi en 2006 les dossiers suivants :

### **Le Livre Blanc de la Boucle de Seine**

Ce document, élaboré par la CCBS, rassemble les propositions des élus pour faire évoluer l'aménagement de la Boucle. Il se veut « un document de travail, de négociation avec la Région Ile de France » dans le cadre de la révision du SDRIF( voir ci-après)

Nous avons été particulièrement sensibles d'être destinataires du projet complet de Livre Blanc sur le devenir de la Boucle avant son adoption définitive. Les deux réunions intervenues en 2006 avec la CCBS ont permis de constater de nombreuses convergences, de lever certaines ambiguïtés, de répondre à plusieurs de nos interrogations, et de confronter les points de vue sur les quelques aspects où les positions divergent.

Le CADEB souscrit à l'orientation générale de maîtrise de l'urbanisation et de protection des espaces naturels.

Notre Collectif se félicite en particulier de l'abandon par la CCBS des projets de demi-échangeur avec l'A14 à Carrières sur Seine ainsi que de prolongement de la RN 311 en traversée de la plaine sur l'eau.

En revanche, le CADEB regrette que la CCBS n'ait pas pris une position plus affirmée sur la question de l'échangeur avec l'A14 à Montesson. Notre Collectif rappelle son opposition à tout raccordement des voies locales avec l'A14 dans la Boucle, source d'urbanisation non maîtrisable. Le point de vue du CADEB, résumé dans la Lettre N°7 du CADEB, figure en annexe 3.

### **La révision du Schéma Directeur d'Ile de France (SDRIF)**

L'objectif du schéma est de définir la destination des territoires en Île-de-France jusqu'à 2030 en prenant en compte tous les éléments de notre vie quotidienne: le logement, les services, les déplacements, l'activité, les loisirs, la qualité de l'air, l'accès aux espaces naturels.

Dans le cadre de la concertation organisée pour l'élaboration de ce projet, le CADEB a, dès septembre 2004, adopté et transmis aux élus et à la Région ses propositions pour le devenir de la Boucle de Montesson. Elles ont été présentées à Mme Mireille Ferri, vice-présidente de la Région en charge de la révision du SDRIF, lors d'une réunion tenue à Montesson en juin 2005.

En 2006, le CADEB a participé à deux ateliers territoriaux, aux Mureaux et à Versailles, ainsi qu'au Forum de synthèse en novembre à Vincennes.

Nous venons de prendre connaissance du projet en ce qui concerne la Boucle de Montesson.

Les points forts sont :

- la sauvegarde des espaces agricoles (« la plaine »)
- le développement du parc urbain (autour de l'étang de l'Epinoche)
- la priorité aux transports en commun (tangentielle nord en particulier).

Même s'il reste quelques points d'ombre et certaines interrogations, ces orientations nous paraissent satisfaisantes.

### **La Tangentielle ferrée Nord**

L'enquête publique s'est déroulée du 6 novembre au 16 décembre 2006. Les habitants et les associations ont pu prendre connaissance dans le détail du projet, d'autant que –fait positif- le dossier dans son intégralité était disponible sur Internet : il le demeure à ce jour sur le site : [www.tangentiellenord.com/](http://www.tangentiellenord.com/).

Le projet consiste à créer une liaison ferroviaire pour les voyageurs entre Sartrouville et Noisy le Sec, en contournant Paris par le Nord. Notre Collectif est favorable à ce projet, tout en soulignant qu'il convient d'en supprimer les nuisances pour les riverains. Cette position est partagée par les

unions d'environnement, à l'échelon départemental (Yvelines Environnement) et régional (Ile de France Environnement).

A cette occasion, et au-delà du projet lui-même, c'est toute la question des nuisances sonores engendrées par le trafic ferroviaire actuel qui s'est trouvée posée, et qu'il faudra bien résoudre, si l'on est favorable au développement du fret ferroviaire.

*Voir en annexe 4 le courrier remis par le CADEB à la commission d'enquête*

### **La voie Nouvelle Départementale (déviation de la RD 121)**

Une concertation préalable s'est déroulée du 18 février 2006 au 6 mars 2006. Le CADEB a pris connaissance du dossier présenté et s'est exprimé par un courrier en date du 6 mars 2006.

En voici l'essentiel.

Dans un souci de protection de l'environnement, notre Collectif est partisan de donner une vraie priorité aux transports en commun et aux circulations douces. Mais pour autant le CADEB ne fait pas partie des opposants au principe du projet de déviation de la RD 121. Le CADEB constate en effet que le projet a pour ambition de gérer le flux de circulation existant, de soulager un secteur scolaire important à Sartrouville et de revitaliser le centre-ville (Sartrouville, Montesson). De plus, le projet a le soutien des élus locaux, du Conseil Général et de la Région et recueille l'assentiment de nombreux riverains confrontés à la densité de la circulation automobile.

Le CADEB demande toutefois qu'une attention particulière soit portée aux points suivants :

- la garantie des protections sonores nécessaires à la qualité de vie des riverains.
- La réduction des effets de coupure urbaine.
- La réalisation d'aménagements cyclables sur l'intégralité du parcours.
- Une meilleure protection des espaces agricoles.
- L'abandon des projets de raccordements autoroutiers.
- La sécurité des usagers dans la portion couverte du projet
- La qualité des revêtements de chaussées.
- Les effets induits sur la circulation, notamment à Carrières sur Seine et dans le quartier du Vieux Pays à Sartrouville.
- Les moyens à mettre en œuvre pour supprimer la circulation de transit sur les quais à Sartrouville et Montesson.

*Le courrier adressé au Conseil Général figure en annexe 5.*

### **La collecte et le traitement des déchets urbains**

Au titre d'Yvelines Environnement et avec plusieurs associations membres du CADEB, notre Collectif a participé en novembre 2006 à la deuxième réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) créée auprès de l'usine d'incinération de Carrières sur Seine. Cette réunion, présidée par M. Rollon Mouchel-Blaisot, sous-préfet de Saint Germain en Laye et M. Alain Gournac, président du SITRU (Syndicat Intercommunal de Traitement des Résidus Urbains), gestionnaire du site, a permis de faire le point sur :

- le suivi des rejets dans l'atmosphère, avec des résultats satisfaisants.
- les travaux de rénovation de l'usine.

En complément, une visite du site a été organisée, qui a permis aux membres du CADEB de constater l'avancement des travaux et de découvrir les nouveaux dispositifs destinés à réduire encore les rejets dans l'atmosphère.

A la suite de plusieurs réclamations de riverains, le CADEB s'est à nouveau saisi du dossier de la déchetterie verte, installée dans la plaine de Montesson. En effet, malgré des efforts qui ont commencé à porter leurs fruits, les odeurs persistent, de manière plus ou moins régulière. Le CADEB attend notamment le résultat de nouvelles études destinées à supprimer la nuisance.

## **Le Plan de Prévention des risques d'inondations (PPRI)**

Nous avons suivi ce dossier avec l'association Qualité de vie de Laborde à Montesson et le Collectif Seine Vivante.

L'enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la vallée de la Seine et de l'Oise s'est déroulée du 1er juin au 13 juillet 2006.

Notre Collectif s'est exprimé dans le cadre de l'enquête publique puis par courrier complémentaire en date du 30 novembre 2006.

Dans le cadre de l'enquête publique, notre Collectif est intervenu en donnant un avis favorable au projet de PPRI en émettant toutefois des réserves majeures. En effet, en tant qu'association de protection de l'environnement, nous sommes favorables à la préservation de la Seine en tant qu'espace naturel et à l'arrêt de l'urbanisation nouvelle en zone inondable. Nous regrettons qu'on ait continué à construire dans ces zones au fil des années (et jusqu'à ces derniers mois) du fait principalement de promoteurs immobiliers, de collectivités publiques ou d'entreprises.

En revanche, il nous apparaît injuste de pénaliser les habitants installés, pour la plupart depuis très longtemps, dans des zones inondables, et ceci en toute légalité. Nous avons demandé de reconsidérer les articles du PPRI les concernant, notamment la clause de non-reconstruction en cas de sinistre dans les zones marron, d'autant plus qu'à notre connaissance, il n'est pas prévu d'indemnisation à hauteur du préjudice subi. D'autre part, il apparaît que les dispositions prévues dans les Yvelines sont plus contraignantes et pénalisantes que celles déjà en vigueur dans les autres départements, alors que les risques d'inondation sont similaires.

*Les courriers du CADEB figurent en annexe 6 et 7.*

## **Les rejets en Seine d'eaux usées non traitées**

Suite à la fermeture pour travaux d'entretien de l'émissaire qui traverse la Boucle, les eaux usées provenant d'une population de plus de 200 000 habitants ont été rejetées en Seine sans traitement de mi-octobre à mi-novembre 2004 puis de janvier à avril 2006. Le CADEB a regretté le manque d'information des riverains et l'absence de recherche de solutions alternatives.

Ce dossier a évolué favorablement fin 2006. Lors d'une réunion regroupant élus et associations, le SIAAP (Syndicat d'assainissement de l'agglomération parisienne) a annoncé qu'il n'y aurait pas de nouveaux rejets en Seine. En effet, dans la Boucle, les travaux sont terminés: l'émissaire a été débarrassé de ses boues et il est en bon état. En revanche, des travaux sont nécessaires en amont de Chatou: ils seront effectués l'hiver prochain, mais n'entraîneront aucun rejet en Seine, car pendant la fermeture de l'émissaire dans ce secteur, les eaux usées seront pompées et déversées dans un autre émissaire en service, moyennant un surcoût d'environ 15% sur les travaux. Dans un esprit de concertation dont le CADEB se félicite, notre Collectif poursuivra avec le SIAAP la recherche de solutions respectueuses de l'environnement, telles que des unités flottantes de traitement lors de fermetures d'émissaires.

Avec Seine Vivante, le CADEB rappelle toutefois que le traitement des eaux usées a ses limites ; il vaut mieux agir en amont, et moins polluer les eaux pour avoir moins de polluants à traiter. Pour cela, il faut décloisonner les responsabilités et considérer les problèmes environnementaux de manière globale.

## **Non aux bassins de vitesse sur la Seine**

Par courrier en date du 30 novembre 2006, l'avis de notre Collectif a été sollicité sur le projet de modification de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1980 pour ce qui concerne la répartition des diverses activités nautiques entre les points kilométriques 49.00 (Le Pecq) et 67.50 (Conflans Sainte Honorine).

Le problème s'est posé il y a deux ans environ : des adeptes de jet skis de plus en plus nombreux évoluaient sur la Seine, suscitant la réaction des riverains du fait des nuisances sonores engendrées.

A l'unanimité, les communes concernées et les associations d'environnement ont demandé l'interdiction de cette activité sur le secteur considéré.

Sans tenir compte de cet avis, le service de la navigation de la Seine propose de concentrer la pratique du jet ski sur deux « bassins de vitesse » : l'un serait situé à Montesson, l'autre commencerait à Sartrouville, à partir du pont routier, et s'étendrait jusqu'à la Frette.

Dans un courrier du 18 décembre 2006 cosigné avec Seine Vivante, notre collectif a exprimé « son opposition à concentrer dans des zones réduites intitulées "bassins de vitesse" la "pratique sportive de véhicules nautiques à moteur" tels que le jet-ski. De telles activités n'ont plus leur place en zone urbanisée; elles sont en effet source de nuisances sonores importantes pour les riverains et elles participent à la pollution de l'air et de l'eau. De plus, les secteurs proposés dans le projet d'arrêté pour ces bassins de vitesse traversent alternativement des zones urbanisées et les rares espaces naturels que les pouvoirs publics ont par ailleurs la volonté de protéger, notamment le parc urbain et l'étang de l'Épinoche à Montesson. »

En revanche, le CADEB est « tout à fait favorable à ce que la Seine accueille des activités nautiques non motorisées telles que la voile, le canoë kayak et l'aviron. et il paraît judicieux que des secteurs distincts soient affectés à ces différentes activités, comme le prévoit le projet d'arrêté. »

Voir en annexe 8 le courrier du CADEB.

### **Les autres dossiers suivis:**

Beaucoup d'autres dossiers ont été suivis par le CADEB et les associations membres en 2006. En voici quelques-uns :

- Les projets de création de jardins familiaux dans la Boucle, à Montesson et Carrières sur Seine notamment (Alex Ballot)
- Les nuisances aériennes (avec Ile de France Environnement )
- Les projets d'aménagements cyclables à Sartrouville (avec Réseau Vélo 78)
- L'élaboration des Plans Locaux d'urbanisme à Sartrouville et Chatou.
- La préservation de la ressource en eau potable dans la Boucle, avec Seine Vivante et Forme 21.
- L'habitat écologique, avec la Boucle Verte.
- La protection du site de La Noue, au Mesnil le Roi, avec Seine Vivante.
- L'alimentation biologique et les filières courtes entre producteurs et consommateurs, avec la Boucle Verte.
- Comment combattre la mineuse du marronnier, avec le Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet.
- Les risques liés aux émetteurs de téléphonie mobiles, avec Mieux Vivre à Montgolfier
- L'extension de surfaces commerciales, avec Mieux Vivre à Montgolfier

## **3. Le CADEB, en lien avec les autres collectifs d'environnement**

### **Réseau vélo 78**

Collectif spécialisé dans la « promotion de la bicyclette en tant que véhicule urbain et interurbain », Réseau Vélo 78 exerce son activité dans la Boucle de Montesson et les communes environnantes. Les liens entre le CADEB et Réseau Vélo 78 sont étroits car nous partageons un objectif commun, à savoir le développement des circulations douces pour protéger l'environnement. En 2006, nous avons traité ensemble plusieurs dossiers, notamment celui de la révision du SDRIF, afin que le nouveau schéma intègre l'usage du vélo comme alternative à la circulation automobile. Sur Sartrouville, un projet de schéma d'aménagements cyclables est en cours d'élaboration, à la demande de la mairie. Les associations sartrouilloises membres du CADEB sont partie prenante de cette démarche.

## **Seine Vivante**

Seine Vivante est un collectif d'Associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel.

Le CADEB est adhérent à Seine Vivante et réciproquement.

Avec Seine Vivante, nous traitons régulièrement tous les dossiers relatifs à la Seine et à la gestion de l'eau. Cette coopération s'avère fructueuse pour chacun de nos collectifs et utile pour la protection de l'environnement.

## **Yvelines Environnement**

Le CADEB, représenté par Jean-Claude Parisot, est administrateur d'Yvelines Environnement depuis mars 2004.

Mme Françoise Jeanneret, Présidente d'Yvelines Environnement, nous a fait l'amitié de participer à notre Assemblée Générale en mars 2006.

En 2006, nous avons sollicité l'avis d'Yvelines Environnement sur le projet de voie nouvelle départementale ainsi que sur le livre blanc de la Boucle.

Le CADEB soutient chaque année le cycle d'éducation à l'environnement en direction des jeunes (thème 2007: le climat.)

## **Ile de France Environnement**

En tant que collectif de plus de dix associations, le CADEB est administrateur d'Ile de France Environnement depuis juin 2004, et représenté par Jean-Claude Parisot.

Plusieurs membres du CADEB ont participé aux groupes de travail mis en place dans le cadre de la révision du SDRIF ainsi qu'au groupe « transports »

Le mensuel d'information « Liaison » a permis au CADEB de faire connaître son point de vue en publiant deux articles (sur la Tangentielle, sur le Livre Blanc).

Avec Ile de France Environnement, le CADEB a participé en décembre 2006 à la manifestation contre les projets autoroutiers dans les Yvelines.

° °  
° °

Comme vous le constatez, l'année 2006 a été une année active et nous vous demandons d'approuver le rapport moral et d'activité.

Rapport adopté à l'unanimité par le conseil du CADEB le 29 janvier 2007

**CADEB association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement sous le numéro 04-033 DUEL**  
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE  
Tél : 01 39 57 65 28 - 01 39 15 32 21 e-mail : cadeb78@wanadoo.fr